

Dossier suivi par :
DESNOE Martine

Tél : 02 99 29 75 46
email : martine.desnoe@st-
jacques.fr

Référence : DA 35281 22
M0052
Décision 2022.057

Maître GONZALEZ

2, rue Dorel
35410 CHATEAUGIRON

Le 15 septembre 2022

RENONCIATION À L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

En réponse à la Déclaration d'Intention d'Aliéner déposée en mairie de SAINT JACQUES DE LA LANDE le 01/09/2022 relative au bien désigné ci-après :

Concernant : maison
Adresse : 8 Rue Pierre Brossolette à SAINT JACQUES DE LA LANDE
Références Cadastres : AB0252
Prix envisagé : 483000,00 €

La commune de SAINT JACQUES DE LA LANDE renonce à l'exercice du droit de préemption.

La Maire,

Marie Ducamin



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : /

Publié sur le site de la Ville le : 15/9/22

Par le service affaires générales

St-Jacques